

F.I. N° : _____

ENFANT/JEUNE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Âge : _____ École : _____ Classe 2026 : _____

N° CEJH (enfant en situation de handicap) : _____ Date de validité : _____

PARENT-S OU REONSABLE LÉGAL-E

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse / Boîte / Code postal : _____

Quartier : _____ Commune : _____

Téléphone : ____/____/____ ou ____/____/____ ou ____/____/____ Courriel* : _____

Téléphone : ____/____/____ ou ____/____/____ ou ____/____/____ Courriel* : _____

* ☐ Je souhaite recevoir la newsletter de la F.O.L

CENTRE A KARI VEO - AOÛT

S1 à 13 500 F : Du 10 au 14/08/2026

Ateliers « Expression corporelle et culture urbaine »

☐

S2 à 13 500 F : Du 17 au 21/08/2026

Ateliers « Numérique, audiovisuel et création »

☐

CENTRE A KARI VEO - OCTOBRE

S1 à 13 500 F : Du 12 au 16/10/2026

Ateliers « Médias et esprit critique »

☐

S2 à 13 500 F : Du 19 au 23/10/2026

Ateliers « Expression corporelle et culture urbaine »

☐

Âges : 11 à 17 ans / + 500 F d'adhésion 2026

Mois	Sem.	Tarif	Adhés° 2026	AIDES AUX VACANCES			Sous total
				CAFAT	P. SUD CLIC&MOUV	CCAS	
AOÛT							
OCTOBRE							
					Total part famille		

Modes de paiement (CHQ/ESP/CB...)

VISA FOL :

MERCI DE COMPLÉTER LE VERSO

L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT NE SERA EFFECTIVE QU'À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES À FOURNIR



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Disponibilité des places

L'ensemble des propositions est fait dans la limite des places disponibles mises en vente.

2) Prix

Tous les prix annoncés avant le début des inscriptions sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse.

Pour toute inscription en centre, en camp, en atelier, une adhésion de 500 F/ participant est demandée en plus du prix annoncé. Cette adhésion est annuelle et sera valable toute l'année 2026.

3) Lieux d'accueil et d'hébergement

Les lieux d'accueil des centres de loisirs et centre de vacances et des ateliers sont susceptibles d'être modifiés. Si des changements intervenaient après le début des inscriptions, la F.O.L. préviendra les parents et mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour proposer des solutions alternatives si nécessaire.

4) Assurance

Tous les participants à un séjour, un atelier, organisé par la F.O.L. bénéficient d'une assurance en responsabilité civile.

5) Enfants, jeunes et adultes en situation de handicap

En fonction de ses moyens humains et financiers, la F.O.L. intègre au sein de ses centres et ses camps des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap. Toutefois, si les conditions d'un encadrement de qualité ne sont pas réunies, la F.O.L. se réserve le droit de refuser une inscription.

Par ailleurs, la responsabilité du participant ou de son représentant légal sera engagée en cas de dissimulation d'une pathologie spécifique physique ou mentale.

Attention : La famille ou le responsable est tenu d'informer la F.O.L. de tout élément susceptible d'influer sur le comportement de l'enfant ou du jeune pendant le séjour.

6) Responsabilité de l'organisateur

Si l'enfant ou le jeune quitte le centre ou l'atelier en cours de journée ou quitte le camp avant la fin du séjour, une décharge de

La fiche d'inscription permet à la F.O.L. NC :

- de pouvoir disposer de vos coordonnées complètes,
- de connaître les personnes à prévenir en cas d'urgence,
- de pouvoir disposer de vos autorisations parentales

Informations et demande de consentement pour le traitement des données personnelles (RGPD) qui sont utilisées uniquement par les personnes ou les institutions compétentes :

- Les équipes d'animation et les intervenants
- Les provinces pour les boursiers et le suivi administratif
- Les mairies pour le suivi des demandes d'aides et le suivi administratif
- Pour le public en situation de handicap :
 - La CEJH/le CHD pour le suivi des Plan d'Accompagnement Personnalisé
 - Les ambulances
 - Les associations qui œuvrent pour le handicap

Fait à Nouméa le : _____

*Signature obligatoire du responsable légal de l'enfant
Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »*

responsabilité devra être signée par la famille ou le responsable légal. Par ailleurs, les éventuels frais occasionnés par un retour anticipé seront à la charge exclusive de la famille et aucune somme ne sera remboursée.

7) Paiement par internet : l'inscription est validée par le secrétariat avec un mail de confirmation actant l'inscription finale (délai 72 heures avant)

8) Procédure de remboursement

En cas d'annulation, aucun n'avoir ni aucun remboursement ne seront effectués, excepté :

- En cas de force majeure avec justificatif dans un délai de 72h avant le début du centre, de l'atelier (hors week-end) ou
- Pour raison médicale, présentation d'un certificat médical obligatoire de l'enfant sous 48h.

Dans les 2 cas, des frais de 1000 xpf par semaine(s) prévue(s) seront retenus ainsi que le montant de l'adhésion annuelle. Le remboursement sera effectué en numéraire ou sous forme d'avoir à utiliser avant le 31 décembre de l'année en cours.

La F.O.L. ne peut être tenue responsable des objets de valeurs perdus ou volés dans les centres aérés, les ateliers ou les camps de vacances.

ATTENTION : Lorsque des sorties, activités, ateliers sont annulées ou des centres de loisirs sont fermés pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, cyclone, grève/blocage), aucun remboursement ni avoir ne seront effectués.



À votre demande

Il suffit d'appeler la FOL au 272140 ou envoyer un mail à secretariat@folnc.nc pour retirer vos informations de nos données
Un mail de confirmation vous sera envoyé